

Livret d'information

Informations pension / demi-pension / bourses

1) Régimes – Accès à la restauration pour les internes et les demi-pensionnaires

Au moment de l'inscription, l'élève et sa famille choisissent un régime : externe, demi – pensionnaire ou interne ([fiche Intendance](#)).

Le service de restauration est organisé en self-service, son contrôle d'accès est informatisé. Le passage se fait uniquement par une carte individuelle qui permet l'obtention d'un plateau. La carte, vendue au prix de 4.50 euros, est valable pour toute la scolarité au Lycée Condorcet.

Elle est à régler à la remise des dossiers au moment de l'inscription, seulement pour les élèves qui vont fréquenter pour la première fois la restauration en septembre 2021. Cette contribution est à régler par chèque bancaire ou postal libellé au nom de « l'Agent Comptable du lycée Condorcet » et à glisser dans l'enveloppe beige prévue à cet effet.

Un plateau sera délivré si la personne possède sa carte. Elle est obligatoire pour accéder au self, toute carte perdue ou détériorée doit donc être remplacée. Elle est personnelle et ne doit pas être prêtée. Toute perte doit être immédiatement signalée au service d'intendance afin que la carte égarée ne puisse être utilisée par un autre élève.

2) Frais d'internat.

Le système de tarification de l'hébergement est le **forfait**. Il est établi sur une base annuelle de 18 quinzaines soit 36 semaines avec une facturation trimestrielle :

- 1er trimestre septembre à décembre 2021 = 14 semaines = 70 jours = 615.12€
- 2ème trimestre : janvier à mars 2021 = 12 semaines = 60 jours = 527,34€
- 3ème trimestre : avril à juin 2021 = 10 semaines = 50 jours = 439.44 €

Régimes	Internes
TARIF ANNUEL 2021	1582 €
JOURS	180

Le tarif et le découpage trimestriel ne sont qu'indicatifs et seront révisés au 1^{er} janvier 2022 (Tarif 2021 = 1600€)

Les frais sont exigibles après réception de la facture transmise aux familles au début de chaque trimestre.

Vous pouvez payer par carte bancaire sur Internet. Pour accéder à ce service, il convient d'attendre cette facture où sont indiqués l'adresse, le login et le mot de passe.

3) Frais de demi-pension.

Les familles ont le choix entre deux modes de tarification, soit un paiement au forfait avec 5 ou 4 repas par semaine, ou soit un paiement à l'unité.

*Pour le mode au **forfait**, le système de tarification est établi sur une base annuelle de 36 semaines avec une facturation trimestrielle.

Régimes	Demi-Pension Forfait 5 jours	Demi-Pension Forfait 4 jours
JOURS	180	144
TARIF ANNUEL 2021	585,00 €	498,00 €
Septembre-décembre 2021	227.50 €	193.67 €
Janvier-mars 2021	178.75 €	152.17 €
Avril-Juin 2021	178.75 €	152.16 €

Le tarif et le découpage trimestriel ne sont qu'indicatifs et seront révisés au 1^{er} janvier 2022.

Les frais sont exigibles après réception de la facture transmise aux familles au début de chaque trimestre. Tout trimestre commencé est dû en entier même si les repas ne sont pas consommés.

Vous pouvez payer par carte bancaire sur Internet. Pour accéder à ce service, il convient d'attendre cette facture où sont indiqués l'adresse, le login et le mot de passe.

*Pour le mode à l'unité, le système appliqué est celui du paiement à la prestation. Les demi-pensionnaires sont accueillis chaque midi du lundi au vendredi à leur convenance sous réserve que leur carte soit approvisionnée. Un repas est alors décompté à chaque passage. Prix du repas 4,40€

Nombre de repas	10	15	20	25
Prix (tarif 2020)	44 €	66 €	88 €	110 €

Pour la rentrée 2021-2022, tout élève désireux de prendre des repas et qui ne souhaite pas opter pour le système du Forfait, devra joindre à son dossier d'inscription un chèque de 44 €.

Par la suite les élèves doivent créditer leur carte en déposant un règlement au service intendance, **un délai de 48 heures** est obligatoire entre le dépôt des règlements et l'affectation des repas sur le compte de l'élève.

Les versements se feront de préférence par chèque pour un minimum de 10 repas, toutefois un nombre inférieur sera accepté pour les mois de mai et juin (Il sera possible d'approvisionner le compte en fonction du nombre de repas restant à prendre). Les chèques seront libellés à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Condorcet, portant au dos le nom de l'élève et le numéro du badge. Ils seront à déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service intendance. Les paiements en espèces seront à déposer directement à l'intendance.

Vous pouvez payer par carte bancaire sur Internet. Pour accéder à ce service, il convient d'attendre un courriel d'information où sont indiqués l'adresse, le login et le mot de passe.

4) Bourses et fonds sociaux.

Divers moyens financiers ont été mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale afin de réduire le coût des frais supportés par les familles - bourses nationales.- fonds sociaux lycéens.

Les bourses dues aux familles sont découpées en trois termes égaux et viennent automatiquement en déduction des frais à payer, ce qui donne suivant le cas une des trois situations suivantes :

- Le montant des bourses nationales est transféré sur le compte repas pour payer la demi-pension ou l'internat.
- L'excédent sera reversé aux familles, en fin de trimestre par virement bancaire ou postal
- la totalité des bourses et primes sera reversée aux familles des élèves externes à la fin du trimestre

La Région Bourgogne-Franche-Comté fixe les tarifs d'hébergement et de restauration applicables dans les lycées.

Elle prévoit la mise en place d'une tarification sociale et la consolidation des fonds sociaux des lycéens.

A compter de 2018 le Conseil Régional a généralisé un dispositif de tarification sociale au bénéfice des élèves boursiers scolarisés dans les établissements. Il interviendra en complément des aides d'Etat et pourra permettre une déduction sur les factures émises par les lycées de l'aide régionale d'un montant de 100 à 120 € par an pour un demi-pensionnaire et 150 à 250 € pour un interne.

Niveaux de bourse	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
Boursier DP	100€	100€	100€	120€	120€	120€
Boursier Interne	150€	150€	200€	200€	250€	250€

Des fonds sociaux ont été mis en place par l'Etat et par le Conseil Régional de Bourgogne Franche –Comté. Ils ont pour objectif unique de faciliter l'accès à la restauration scolaire d'élèves dont les familles connaissent des difficultés financières. Le dossier de demande d'aide est à retirer auprès de l'infirmière ou de l'Intendance du Lycée et c'est la commission d'attribution qui détermine le montant de l'aide accordée sur présentation du dossier par l'Assistante Sociale.

5) Internat.

L'internat est réservé en priorité aux élèves dont l'éloignement de la résidence ou la situation de famille (élèves boursiers...) nécessite ce régime. Concernant l'accueil des étudiants, les étudiants de BTS ne peuvent pas être accueillis à l'internat.

L'internat et le service de restauration ne fonctionnent pas pendant le week-end (du samedi après le petit-déjeuner au lundi matin) ni pendant les congés et les petites vacances. Les élèves doivent apporter draps, couette, oreiller, et cadenas.

Les élèves internes sont soumis au règlement spécial de l'internat qui leur sera envoyé après l'inscription.

Les parents d'élèves font la demande d'inscription à l'internat, lors de l'inscription. Une réponse leur sera donnée par voie postale avant la fermeture de l'établissement, compte-tenu des places disponibles.